

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 novembre 2019**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/11/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019  
(accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention pour la restauration et l'installation en Mairie d'une carte de Bretagne en  
faïence de Robert Micheau - Vernez**

**Robert Micheau-Vernez fait partie des artistes emblématiques de Quimper. Il avait réalisé une carte en 192 carreaux de faïence pour l'hôtel Celtic, qui a été démontée à la fermeture de l'hôtel et prise en charge par l'association Robert Micheau-Vernez, défendant sa mémoire. L'association souhaite offrir cette œuvre une fois restaurée à la mairie de Quimper, mais a besoin de financements pour y parvenir et sollicite une subvention d'un montant de 9 472,72 €.**

\*\*\*

Avec ses 192 carreaux de faïence (de 155 x 155 mm), cette carte a une hauteur de 1860 mm et une longueur de 2480 mm, pour une valeur de 15 000 €.

L'association R. Micheau-Vernez souhaite l'offrir à la ville de Quimper, à charge pour celle-ci de l'exposer dans une zone accessible au public et de prendre à sa charge :

- Le coût de la récupération de la carte (lors du démontage, en mai 2006) : 1 578,72 € ;
- Le coût de restauration des carreaux de faïence : 5 680 € ;
- Sa mise en place, avec les derniers points de restauration nécessaires : 2 214 €.

Une fois les travaux réalisés, la carte sera officiellement offerte à la commune de Quimper et installée dans l'accueil de l'Hôtel de Ville pour être visible de tous.

Le versement de cette subvention aura lieu en deux temps : 3 504 € dès validation et le reste à l'issue de l'installation.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à l'association Robert Micheau-Vernez une subvention d'un montant de 3 504 € au titre de l'année 2019.

Le solde de la subvention sera versé à l'issue de l'installation, sur des crédits 2020, sous réserve du vote du budget primitif.